

Plafonds PLS 2026 Accession
(Revenu fiscal de référence figurant sur
l'avis d'imposition 2025 au titre des revenus de l'année 2024)

Catégorie de ménage	Nombre de personnes composant le ménage	Régions autres que Paris, communes limitrophes et Ile-de-France
1	Personne seule	33 771 €
2	2 personnes ne comportant aucune personne à charge, à l'exclusion des jeunes ménages* ; -ou 1 personne seule en situation de handicap	45 099 €
3	3 personnes ; -ou personne seule avec 1 personne à charge ; -ou jeune ménage* sans personne à charge ; -ou 2 personnes dont au moins 1 est en situation de handicap	54 233 €
4	4 personnes -ou personne seule avec 2 personnes à charge ; -ou 3 personnes dont au moins 1 est en situation de handicap	65 474 €
5	5 personnes ; -ou personne seule avec 3 personnes à charge ; -ou 4 personnes dont au moins 1 est en situation de handicap	77 022 €
6	6 personnes ; -ou personne seule avec 4 personnes à charge ; -ou 5 personnes dont au moins 1 est en situation de handicap	86 805 €
Par personne supplémentaire		+ 9 683 €

** Jeune ménage : couple, marié ou non, dont la somme des âges est au plus égale à 55 ans.*

La personne en situation de handicap est celle titulaire de la carte « mobilité inclusion » portant la mention invalidité prévue à l'article L241-3 du code de l'action sociale et des familles.